

**Assemblée générale**

Distr. générale
25 juillet 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 110 de l'ordre du jour

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes**Lettre datée du 19 juillet 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le 10 juin 2000, au cours de la dernière séance plénière de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle », les États-Unis se sont désolidarisés du consensus relativement à trois paragraphes du rapport qui portaient spécifiquement sur la mondialisation et l'allègement de la dette. Dans notre déclaration, nous avons notamment dit : « Ces paragraphes présentent la mondialisation et l'endettement comme des obstacles significatifs à la réalisation de l'égalité entre les sexes. Or nous estimons que c'est aux gouvernements nationaux que revient la responsabilité principale du développement économique et social, ainsi que celle d'assurer l'égalité des femmes dans toutes conditions. La plupart des aspects de l'égalité des femmes n'ont pas de lien direct avec les questions économiques et financières internationales. »

Certaines préoccupations qui se sont exprimées depuis la conférence semblent indiquer que, malheureusement, la citation ci-dessus a pu créer, par sa dernière phrase en particulier, l'impression erronée que les États-Unis feraient preuve soit d'ignorance soit d'indifférence à l'égard de l'impact potentiellement négatif de la mondialisation sur les groupes vulnérables, dont les femmes, dans les pays en développement.

C'est pourquoi je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer comme document de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, au titre du point 110 de l'ordre du jour, le texte de la présente lettre et de la déclaration qui lui est jointe, laquelle déclaration expose nos vues sur la mondialisation de façon plus complète et plus claire que nos propos originaux (voir annexe).

(Signé) Richard C. Holbrooke

**Annexe à la lettre datée du 19 juillet 2000, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**L'impact de la mondialisation et ses incidences
sur les politiques nationales et la coopération internationale**

Les États-Unis d'Amérique souhaitent apporter des précisions sur la déclaration qu'ils ont faite le 10 juin 2000, à la fin de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen des efforts déployés depuis cinq ans pour mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Les États-Unis restent préoccupés par une bonne partie des passages du rapport de la session extraordinaire qui portent sur la mondialisation et l'allègement de la dette, et notamment les paragraphes 29, 30 *ter* et 135 i) [ex-paragraphe 125 c)].

La mondialisation est en train de révolutionner la façon dont le monde fonctionne et peut apporter des bienfaits considérables aux pays en développement – en stimulant le commerce, en créant des emplois et en mettant les nouvelles technologies de l'information au service de l'éducation. Nous sommes bien conscients cependant que tous les pays en développement n'ont pu profiter des bienfaits de la mondialisation; à coup sûr, ils ne l'ont pas fait au même degré. Tandis que certains pays passent à la vitesse supérieure, d'autres risquent de voir leur retard s'accroître par rapport au reste du monde.

À l'intérieur d'un même pays, les bienfaits ne sont pas également partagés entre les groupes. L'existence de modes de discrimination historiques aussi bien que contemporains fait que dans beaucoup de pays certains groupes vulnérables, dont les femmes, ont un accès réduit à ces bienfaits, ou à la préparation et à la formation qui leur permettraient de prendre toute leur part des retombées positives de la nouvelle économie. Les femmes viennent après les hommes sur le plan de l'instruction, de la formation technologique, de l'accès au crédit et de la propriété foncière. En partie à cause des préjugés sexuels à l'œuvre dans les institutions, les travailleuses et les femmes d'affaires sont souvent moins bien placées pour tirer parti des perspectives économiques, y compris celles qu'améliore la mondialisation.

Les pays qui se retrouvent à la remorque sont généralement des pays dont les politiques et les institutions présentent des faiblesses préexistantes qui, entre autres effets nocifs, freinent le progrès des groupes défavorisés, et notamment des femmes. Or les technologies de l'information et de la communication qui accompagnent la mondialisation peuvent aussi aider ces groupes défavorisés, si du moins ils se voient reconnaître la liberté d'apprendre, de participer sans réserve à la vie politique et sociale et de profiter de l'ouverture de nouvelles perspectives économiques.

La mondialisation est un fait, et non pas une politique qu'on choisit. Il revient à chaque nation de mettre en place des politiques capables d'aider sa population à exploiter les possibilités liées à la mondialisation, de façon que tous ses citoyens, y compris les femmes, en retirent les bénéfices. Des politiques nationales saines sont le facteur de succès le plus déterminant quand il s'agit de faire progresser la condition féminine, tout comme lorsqu'il s'agit de promouvoir un développement économique et social général.

Mais les pays en développement ne devraient pas se retrouver seuls face à cette tâche. La communauté internationale devrait leur prodiguer ses encouragements et son appui, selon qu'il convient, pour les aider à se donner les moyens voulus et à entreprendre les réformes nécessaires.
